

**EB25.R2      Comité d'experts de la Standardisation biologique: Treizième rapport**

Le Conseil exécutif

1. PREND ACTE du treizième rapport du Comité d'experts de la Standardisation biologique;
2. REMERCIE les membres du Comité du travail qu'ils ont accompli; et
3. AUTORISE la publication du rapport.<sup>5</sup>